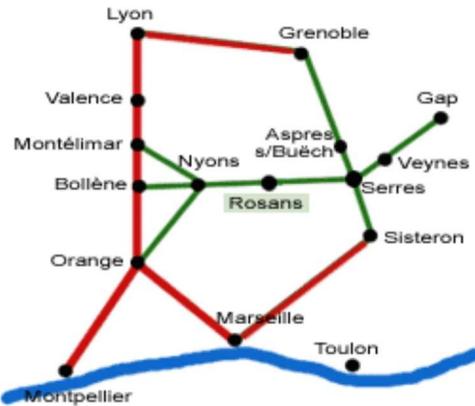


- Elu(e)s la forêt vous concerne -

Rendez vous
à la salle polyvalente de "la Cure"
à 10 m à droite de l'église
Place Abbé Bicaïs (place du village)



**Participation forfaitaire de 20€, incluant les frais de repas (à régler le jour de la formation),
Sauf pour les élus des communes adhérentes aux Communes Forestières.**

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régis par les articles L2123-12 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Pour toute information complémentaire, contacter :

Laurence Davin
Communes Forestières
Hautes Alpes

Tel : 04.92.43.39.91

Mail : laurence.davin@communesforestieres.org

Julien Crosaz
Communes Forestières
Rhône Alpes

Tel : 04.79.36.95.35

Mail : j.crosaz@cofor.eu

Nos partenaires



Rhône-Alpes



En région
Rhône-Alpes



En région
PACA



FORMATION

Les enjeux de la forêt communale et la gestion du risque incendie dans les Baronnies Provençales

Les Baronnies
Provençales

Projet de Parc naturel régional

Le vendredi 11 décembre 2009
à Rosans (05)

PROGRAMME

8h45 > 9h : Accueil des participants

9h : Ouverture de la formation par Mme Claire Bouchet, Présidente des Communes Forestières des Hautes Alpes, et M. Régis Malsand, Président des Communes Forestières de la Drôme.

9h10 : "La thématique forêt / filière bois sur le territoire des Baronnies Provençales", par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

9h20 > 11h : Les enjeux de la forêt communale dans les Baronnies Provençales

9h20 : Le rôle des Communes Forestières, par M. Crosaz Julien (Communes Forestières Rhône-Alpes)
• *Qu'est-ce que le réseau des Communes Forestières ? Quelles sont ses missions ?*
• *Qu'est-ce que la charte de la forêt communale ? En quoi, en tant qu'élu, cela me concerne ?*

10h : Les actions et propositions de l'ONF aux communes, pour répondre aux enjeux de la forêt communale ? par l'Office National des Forêts
• *Bilan des coupes, bilan des travaux, bilan des actions en matière de DFCI*
• *Prospectives*

10h45 : Echanges
• *Quels sont les enjeux de la forêt communale dans les Baronnies et comment y répondre ?*

11h > 16h30 : La Gestion du Risque Incendie dans les Baronnies Provençales

➔ *En tant qu'élu(e), quel est mon rôle en matière d'Obligation Légale de Débroussaillage et quels sont mes moyens d'actions ?*

11h : La réglementation générale, par Stéphane Olagnon, DDAF 26

11h20 : Quel est l'intérêt du débroussaillage ?, par Laure Ancel (Communes Forestières PACA)

11h40 : Le rôle des maires en matière de débroussaillage obligatoire, par Laure Ancel (Communes Forestières PACA)

12h : Comment faire appliquer le débroussaillage sur sa commune?, par Laure Ancel (Communes Forestières PACA)

12h30 > 13h45 : Repas

➔ *Comment équiper la forêt face aux risques incendie ?*

13h45 : Présentation des équipements envisageables et de leurs intérêts pour la lutte, par les Services Départementaux d'Incendie et de Sécurité

14h : La planification des équipements préventifs de massifs : l'exemple du PMPFCI du Buëch, par Daniel Buatti (ONF 05)

14h20 : Echanges

➔ *Quelles applications possibles concrètement, sur le terrain ?*

14h30 > 16h30 : visite de terrain et échanges avec les élus locaux sur des sites concernés par l'obligation de débroussaillage et l'équipement préventif des forêts.

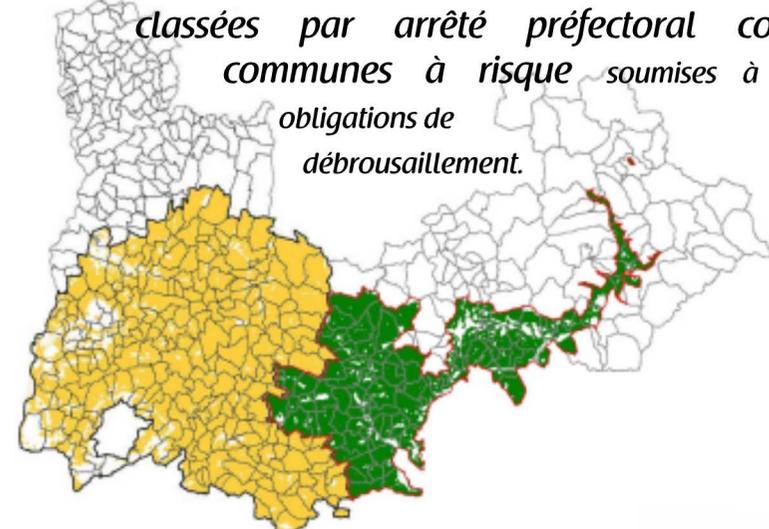
Le risque incendie : un enjeu fort et croissant, qui doit être pris en compte !



Le territoire des Baronnies Provençales est boisé à près de 80%.

La sécheresse de son climat, l'aérologie et les essences forestières présentes en font une zone largement exposée aux risques d'incendie de forêt, phénomène susceptible de s'aggraver avec le changement climatique.

Pour illustrer cela : la totalité des communes sont classées par arrêté préfectoral comme communes à risque soumises à des obligations de débroussaillage.



Carte des terrains soumis à l'obligation de débroussaillage

En tant qu'élu(e) et face à ce risque, quel est mon rôle...

... en matière de débroussaillage obligatoire ?

... en matière d'équipement préventif des forêts ?

Quels sont mes outils et mes moyens d'actions ?

Quelles sont les obligations auxquelles je suis tenu(e) ?

Et pourquoi ?

